



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÈZOIS

Compte rendu de la séance du 27 FEVRIER 2014

L'an deux mille quatorze, le 27 février

Le conseil de la communauté dûment convoqué le 20 février 2014, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la ville de REVEL sous la présidence de M. Alain CHATILLON.

PRÉSENTS : M. Alain CHATILLON - Président, M. Albert MAMY- 1^{er} Vice-président, M. André REY - 2^{ème} Vice-président, M. Bertrand GELI - 4^{ème} Vice-président, M. Alain ALBOUY, M. Jean-Charles BAULE, M. Christian BERJAUD, Mme Andrée BILOTTE, Mme Marie Hélène BLANC, M. Daniel BOUSQUET, M. Philippe BOUTANT, Mme Geneviève BRUNEL, Mme Isabelle COUTUREAU, M. Jean-Claude DE BORTOLI, M. Philippe DE LORBEAU, Mme Pierrette ESPUNY, M. Pierre FRAISSE, M. Thierry FREDE, M. Alain GAMBADE, M. Ludovic GLAUDE, Mme Léonce GONZATO, M. Gérald GOUALIN, M. Jean-Luc GOUXETTE, Michel HUGONNET, Mme Odile HORN, M. Alain ITIER, M. Jacques JOURLIAC, Francis LEDOUX, M. François LUCENA, Mme Solange MALACAN, M. Jean-Paul MARTIN, M. Francis MARTY, Mme Françoise MAZARE, M. Claude MORIN, M. Jean-Marie PETIT, Mme Martine PEYSSOU, M. Thierry PUGET, M. Alain ROQUES, M. Didier ROUCH, M. Jean-Claude SALVIGNOL, M. Etienne THIBAUT, M. Joseph TOURNIER, Mme Annie VEAUTE, M. Alain VERDIER. M. Hervé VIALLE.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : Mme Véronique OURLIAC - 3^{ème} Vice-présidente à Bertrand GELI, M. Claude CAZETTES à André REY, M. Claude COMBES à Alain ALBOUY, M. Alain COUZINIE à Jacques JOURLIAC, M. Francis COSTES à Etienne THIBAUT, Mme Marie-Claude FORTIER à Michel HUGONNET, Melle Marielle GARONZI à Odile HORN, M. Patrick LAMOTHE à Philippe BOUTANT, M. Raymond MARTINAZZO à Alain GAMBADE, Mme Chantal PATAILLE à Pierre FRAISSE, Mme Claudine SICHU à Alain VERDIER, M. Aimé VIALADE à Didier ROUCH.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-Louis BARREAU, M. Gaston BAYOURTHE, M. Edmond BERGE, M. André BONHOURE, M. Robert COMBES, Mme Martine DE ROQUETTE, M. Alain DEVILLE, M. Philippe DUSSEL, M. Jean-Paul GALLET, M. Laurent HOURQUET, Mme Marie-Hélène LADROITTE, M. Jean-Marie MAURIN, M. Michel NAVES, M. Patrick ROSSIGNOL, M. Paul SANTER, M. Lionel VITTAUT.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude SALVIGNOL

Nombre de conseillers :

En Exercice : 73

Présents : 45

Votants : 57

ORDRE DU JOUR

1. Décisions prises par le Président et le 2^{ème} Vice-président
2. Bilan des marchés publics 2013
3. Etat des acquisitions et cessions 2013
4. Approbation de la modification des statuts du syndicat mixte Pays Lauragais

RESSOURCES HUMAINES

5. Actualisation du tableau des effectifs de la Communauté de Communes
6. Conventions de stage : État des installations sportives sur le territoire
7. Acquisition de la base nautique de Saint-Ferréol, complément à la délibération N° 60.2013 du 16 mai 2013

FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

8. Taux 2014 – Taxes directes locales
9. Taux 2014 – Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
10. Ordures Ménagères – Convention SIPOM – Saison estivale 2014
11. Espace PIERRE PAUL RIQUET à Saint-Ferréol : autorisation de programme et crédits de paiement
12. Cotisations, Participations diverses et Subventions aux associations de développement économique
13. Compte de gestion 2013
14. Compte administratif 2013
15. Affectation du résultat
16. Budget 2014
17. Extension des locaux administratifs – Bilan prévisionnel de l'opération

BUDGET ASSAINISSEMENT

18. Compte de gestion 2013
19. Compte administratif 2013
20. Affectation du résultat
21. Budget 2014

BUDGET ZONE INDUSTRIELLE (Z.I.)

22. Compte de gestion 2013
23. Compte administratif 2013
24. Affectation du résultat
25. Zone industrielle intercommunale Vente de parcelle (ZX 334) SCI VS BIRDSTEP
26. Budget 2014

BUDGET ZAE POMME 2

27. Compte de gestion 2013
28. Compte administratif 2013
29. Affectation du résultat
30. Budget 2014

BUDGET AÉRODROME MONTAGNE NOIRE

31. Compte de gestion 2013
32. Compte administratif 2013
33. Affectation du résultat
34. Budget 2014

ENFANCE

35. Projet de service Relais Assistantes Maternelles : conventions avec les communes pour la mise à disposition de salles
36. Approbation des budgets 2014 de l'Office de Tourisme Intercommunal

Début de séance : 18 H 05

- **Le compte rendu de séance du 12 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité**

OBJET : DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT ET LE SECOND VICE-PRÉSIDENT

Rapporteur : Alain CHATILLON

Conformément à l'article L5211-10 du C.G.C.T., les décisions du Président prises en vertu des délégations font l'objet d'une information au Conseil Communautaire.

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

ANNEE 2013

DECISION N° 2013-51 : Réparation de la Pompe à chaleur : Crèche de Blan. SARL ALBARÈDE : signature du devis n° 20092072 pour un montant de 601,93 € HT correspondant au dépannage de la pompe à chaleur équipant la crèche de Blan.

DECISION N° 2013-52 : Site Aéroport de la Montagne Noire : Travaux de peinture et sols. Signature du devis n° 2013/395 proposé par l'entreprise XIVÉCAS pour des travaux de peinture murale et revêtements de sols au niveau du bâtiment situé à l'entrée du site de l'Aéroport de la Montagne Noire. Le devis s'élève à la somme de 3 898,47 € HT.

DECISION N° 2013-53 : Espace Pierre Paul Riquet – Emprunt Banque Populaire. Souscription d'un emprunt auprès de la Banque Populaire Occitane dont les caractéristiques sont les suivantes :

- montant : 300 000 €
- durée : 180 mois (soit 15 ans)
- taux : 3,55%
- remboursement progressif à échéances constantes annuelles (terme échu)
- indemnité de remboursement anticipé : 4% du montant remboursé
- frais de dossier : 900 €.

DECISION N° 2013-54 : Espace Pierre-Paul Riquet – MISSION OPC SAS WAVELET. L'entreprise SA WAVELET, 10 route de Mirepoix - 11 410 Salles sur l'Hers a été retenue pour un montant de 7 660 € HT concernant la mission OPC (Ordonnancement, Coordination, Pilotage) pour la construction de l'Accueil de Loisirs Intercommunal « ESPACE PIERRE PAUL RIQUET »

DECISION N° 2013-55 : AVENANT N° 2 - Suite validation APD Maîtrise d'œuvre ALSH SAINT FERREOL. Signature de l'avenant N°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 7 153.26 €HT soit 8 555.29 € TTC sur la base du taux de rémunération de 6.80 % de l'APD validé à 1 355 195 € HT ; Le montant du marché de maîtrise d'œuvre est porté à 92 153.26 €HT.

ANNEE 2014

DECISION N° 2014-01 : Assurance Responsabilité Civile Exploitant Aéroport 2014. Signature concernant la proposition d'assurance « Responsabilité Civile d'Exploitant d'Aéroport » présentée par La Réunion Aérienne, pour un montant de 1 556,00 € TTC. La durée du contrat est de 1 an : du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

DECISION N° 2014-02 : Contrôle électrique de l'habitation située à l'entrée du site de la Montagne Noire. Signature du devis présenté par l'APAVE, Agence du Tarn, Hôtel consulaire, 40 allée Alphonse Juin 81 104 CASTRES pour la vérification des installations électriques de l'habitation située à l'entrée du site de l'aéroport. Cette prestation s'élève à 450 € HT

DECISION N° 2014-03 : Conception Bulletin Intercommunal CCom Cassandre. Annule et remplace la décision DP 2013-4. Signature du devis présenté par la Société CCOM CASSANDRE correspondant à la conception d'un bulletin de 8 pages et à la gestion du projet (réunions de travail – réalisation d'illustrations – corrections sur textes) pour un montant de 1 440,00 € HT.

DÉCISIONS DU VICE-PRÉSIDENT

DECISION N° 2013-09 : GFI PROGICIELS. Intégration de données Commune de SOREZE. Signature de l'offre proposée par la société GFI Progiciels qui s'élève à 490,00 € HT soit 586.04 TTC.

DECISION N° 2013-10 : SARL BELAUD DEGATS DES EAUX A LA CRECHE « LES PETITS CLOUS ». Signature du devis proposée par la SARL BELAUD qui s'élève à 637,13 € HT soit 762,01 TTC.

DECISION N° 2013-11 : DAG DECO DEGATS DES EAUX, CRECHE « LES PETITS CLOUS ». Signature du devis proposée par DAG DECO qui s'élève à 1 320.40 € HT soit 1 579.20 TTC.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 57 VOIX

- Prend acte des décisions telles que présentées.

OBJET : BILAN DES MARCHÉS PUBLICS 2013

Rapporteur : André REY

Vu l'article 133 du Code des Marchés Publics,

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article 133 du Code des Marchés, il convient de présenter la liste des marchés publics conclus en 2013 :

MARCHÉS DE TRAVAUX**MARCHÉS DE 15 000 à 5 000 000 euros HT et plus**

OBJET	DATE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL
TRAVAUX EXTENSION LOCAUX	Reçus en Préf 31 le 11/03/2013	Lo 1= Ets OURLIAC RAMOND Lot 2 = Ets IMBERT Lot 3 = Ets ART CONCEPT Lot 4 = Ets XIVECAS Lot 5 = Ets MLA AGTHERM Lot 6 = THYSSEN KRUPP	31 250 Vaudreuille 31 250 Revel 32 000 Auch 81700 St Sernin les Lavaur 31 850 Mondouzil 31 120 Portet sur Garonne
LOT 3, TRAVAUX EXTENSION LOCAUX	Reçu en Préf 31 le 31/10/2013	LOT 3 = ETS PAGES	31540 Le Vaux

MARCHÉS DE FOURNITURES**MARCHÉS DE 15 000 à 200 000 euros HT et plus**

OBJET	DATE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL
PODIUM	DP 2013-01 du 07/01/2013	MEFRAND ALTRAD COLLECTIVITES	34510 Florensac

MARCHÉS DE SERVICES**MARCHÉS DE 15 000 à 89 999,99 euros HT**

OBJET	DATE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL
MAITRISE D'ŒUVRE ACCUEIL DE LOISIR	02/05/2013	Atelier Architectes Associés (AAA)	81540 SORÈZE

MARCHÉS DE 90 000 à 199 999,99 euros HT

OBJET	DATE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL
Gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement	28/03/2012	Loisirs Education Citoyenneté Grand Sud	31100 Toulouse

MARCHÉS DE 200 000 euros HT et plus

OBJET	DATE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 57 VOIX

- prend acte du bilan 2013 des marchés publics tel que présenté.

OBJET : ÉTAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2013

Rapporteur : André REY

Vu l'article 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la Communauté de Communes.

TABLEAU DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES 2013

A) ACQUISITIONS FONCIERES : NEANT

DATE DE L'ACTE	DESIGNATION	LOCALISATION	CADASTRE	SUPERFICIE	CEDANT	MONTANT DE COOPERATION	OBSERVATIONS

B) CESSIONS FONCIERES : NEANT

DATE DE L'ACTE	DESIGNATION	LOCALISATION	CADASTRE	SUPERFICIE	ACQUEREUR	MONTANT DE COOPERATION	OBSERVATIONS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DES 57 VOIX

- Prend acte du bilan 2013 des cessions et acquisitions de la Communauté de Communes, qui sera annexée au compte administratif 2013.

OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE PAYS LAURAGAIS

Rapporteur : Bertrand GELI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-7 et L5211-1, Le Syndicat Mixte du Pays Lauragais a modifié ses statuts par délibération en date du 9 janvier 2014. Après lecture des statuts actualisés

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DES 57 VOIX

- Prend acte de la modification des statuts du Syndicat Mixte Pays Lauragais

OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : André REY

Vu la loi 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires
 Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 Modifiée par la loi 87-522 du 13 Juillet 1987 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.
 Vu la délibération du 22 mars 2012 portant actualisation du tableau des effectifs
 Vu la délibération 68-2013 création de 2 postes adjoints territoriaux d'animation
 Vu la délibération 96 - 2013 du 12 décembre 2013 création poste non titulaire catégorie A

Considérant les besoins des services de la Communauté de Communes, Monsieur le Président propose de créer et de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Supprimer 1 poste attaché principal et 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe

Rappel :

* 2 agents mis à disposition de l'Office de Tourisme Intercommunal ont demandé leur détachement sur l'Office de Tourisme Intercommunal,

* 1 agent est en détachement sur l'Office de Tourisme Intercommunal, effet au 1/7/2013

* 2 agents sont en position de disponibilité

		Délibération création ou modification	effectifs en poste	disponibilité détachement	OBS
FILIERE ADMINISTRATIVE					
directeur Général des Services Emploi fonctionnel ATTACHÉ PRINCIPAL	A	CC 15/4/2010 CC 27/2/2014	1		
REDACTEUR Princ 1er Classe	B	CC 23/06/2011	1		
ADJOINT ADM 1 CL	C	CC 11/7/2007	1		
FILIERE TECHNIQUE					
INGENIEUR PRINCIPAL	A	CC 11/7/2007		1	
TECHNICIEN PRINCIPAL	B	CC 27/2/2014	1		
FILIERE MEDICO SOCIALE					
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS	B	CC 29/09/11	1	1	
FILIERE ANIMATION					
ANIMATEUR	B	CC 17/12/09		1	détachement au 1/7/ 2013 CC 56-2013 DU 16/5/2013
Adjoint d'animation 1ère Class	C	CC 21/6/2013		2	demande détachement CAP 27/2/2014
NON TITULAIRES					
CDD Cat B EJE		CC 23/06/2011	1 (80%)		Fin oct 2014
CDD cat A communication		CC 12/12/2013	1		3 ans
TOTAL			7	5	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 57 VOIX

- Approuve le tableau des effectifs tel que présenté,
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal (chap. 012).

OBJET : CONVENTIONS DE STAGE : ETAT DES INSTALLATIONS SPORTIVES SUR LE TERRITOIRE

Rapporteur : Albert MAMY

Considérant l'intérêt de dresser, sur le territoire communautaire, un audit de l'ensemble des équipements sportifs, une convention de stage professionnel avec deux étudiants poursuivant des études supérieures à Toulouse pourrait être envisagée.

Ce stage se déroulerait sur une période de 3 mois et ouvrirait droit à une indemnité mensuelle égale à 12,50 % du plafond horaire de la sécurité sociale (436,05 € actuellement), pour chacun des stagiaires.

Cette indemnité de stage serait exonérée de cotisations sociales.

Les stagiaires pourraient aussi bénéficier du remboursement des frais de déplacement rendus nécessaires pour accomplir la mission sur la base d'un récapitulatif des distances parcourues et selon tarif d'indemnisation accordée aux agents de la fonction publique territoriale.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 57 VOIX

- Approuve les conventions de stage à intervenir et le versement des indemnités de stage selon les modalités évoquées ;
- Accorde le remboursement des frais de déplacement sur la base d'un état récapitulatif des distances réellement parcourues dans le cadre de la mission confiée ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier

OBJET : ACQUISITION DE LA BASE NAUTIQUE DE SAINT-FERREOL - Complément à la délibération N°60-2013 DU 16 MAI 2013

Rapporteur : Albert MAMY

Vu les articles L 3211-1 et R3211- 1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu l'avis de la Direction des Finances Publiques du Tarn en date du 10 décembre 2012,
Vu l'avis de la Direction des Finances Publiques de la Haute-Garonne en date du 24 janvier 2013,
Vu l'avis de la Direction des Finances Publiques de la Haute-Garonne en date du 30 octobre 2013
Vu l'avis de la Direction des Finances Publiques du Tarn en date 20 février 2014.

Suite à des négociations avec Voies Navigable de France concernant l'acquisition de la base nautique de Saint-Ferréol et suite aux bornages effectués, il est proposé de préciser les termes de l'acquisition des terrains et de la base nautique de Saint Ferréol :

Département du Tarn

Parcelles B 561, 560, 558, 557, 556, 554, 553, 552, 2669, 2671

comprenant les bâtiments de l'actuelle base nautique ainsi que les terrains attenants à l'est et la parcelle occupée actuellement par le mini-golf.

Superficie totale : 9 768 m² pour un montant de 110 000 €HT, conformément à l'avis de la Direction des Finances Publiques du 20/02/2014

Département Haute-Garonne :

Parking et pinède – parcelle AV n°1 - pour une superficie après bornage de 5 276 m² pour un montant de 42 000 €HT conformément à l'avis de la Direction des Finances Publiques du 30/10/2013

Soit un coût total prévisionnel de 152 000 euros HT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 57 VOIX

- Approuve les modalités de cette acquisition
- Autorise Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tout document se rapportant à cette acquisition et à l'instruction de ce dossier.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2014 – section investissement.

OBJET : TAXES DIRECTES LOCALES – VOTE DES TAUX 2014

Rapporteur : André REY

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté le 12 décembre 2013

Vu la commission des finances du 29 janvier 2014,

Il est proposé au conseil communautaire de reconduire pour 2014 les taux des taxes locales, soit :

Rappel taux 2012 et 2013 :

TH =	2.37 %
TFB =	1.99 %
TFNB =	9.00 %
CFE =	2.99 %

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 57 VOIX

- Approuve et vote les taux 2014 tels que présentés soit :

TH =	2,37%
TFB =	1,99%
TFNB =	9,00%
CFE =	2,99 %

- Autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette affaire
- Dit que les crédits seront inscrits au budget 2014.

OBJET : COLLECTE DÉCHETS MÉNAGERS - VOTE TAUX Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2014

Rapporteur : André REY

Monsieur le Président présente le calcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'exercice 2014 et propose le vote des taux suivants (**Rappel prix 185€/T**) :

Communes	pop 2014	pop 2013	tonnage 2013	Bases def 2013	Bases prov 2014	rappel 2013	total 2014	taux global 2014
LES BRUNELS	243	227	88,70	212 518	214 431	7,21%	16 409	7,65%
BELESTA EN LGS	114	117	41,61	62 283	62 844	12,80%	7 698	12,25%
JUZES	80	82	29,20	53 390	53 871	10,45%	5 402	10,03%
LE FALGA	114	115	41,61	88 492	89 288	9,35%	7 698	8,62%
LE VAUXI	278	281	101,47	187 580	189 268	10,29%	18 772	9,92%
MAURENS	208	208	75,92	129 436	130 601	10,88%	14 045	10,75%
MONTEGUT LGS	487	476	177,76	303 514	306 246	10,68%	32 885	10,74%
MOURVILLES HTES	178	183	64,97	91 348	92 170	13,84%	12 019	13,04%
NOGARET	72	72	26,28	59 087	59 619	8,34%	4 862	8,15%
REVEL	9683	9695	3534,30	9 806 900	9 895 162	10,69%	1 039 228	10,50%
ROUMENS	259	257	94,54	167 500	169 008	10,64%	17 489	10,35%
SAINT FELIX LGS	1359	1373	496,04	1 081 378	1 091 110	10,74%	111 037	10,18%
SAINT JULIA	381	379	139,07	294 723	297 376	8,85%	25 727	8,65%
VAUDREUILLE	356	355	129,94	349 064	352 206	6,92%	24 039	6,83%
ARFONS	186	189	67,89	203 453	205 284	6,28%	12 560	6,12%
BELLESSERTRE	174	176	63,51	79 905	80 624	14,87%	11 749	14,57%
BLAN	1095	1038	399,68	445 267	449 274	18,15%	89 532	19,93%
CAHUZAC	176	174	64,24	79 914	80 633	14,71%	11 884	14,74%
DURFORT	270	282	98,55	188 754	190 453	11,10%	20 055	10,53%
GARREVAQUES	396	380	144,54	186 572	188 251	13,64%	26 740	14,20%
LEMPAUT	773	740	282,15	381 323	384 755	13,80%	54 807	14,24%
MONTGEY	297	297	108,41	151 279	152 641	13,26%	20 055	13,14%
PALLEVILLE	487	483	177,76	217 158	219 112	15,20%	32 885	15,01%
POUDIS	231	223	84,32	100 371	101 274	15,17%	15 598	15,40%
PUECHOURS	94	92	34,31	50 128	50 579	12,39%	6 347	12,55%
SAINT AMANCET	180	179	65,70	100 159	101 060	12,07%	12 155	12,03%
SOREZE	2611	2543	953,02	1 894 538	1 911 589	12,12%	247 130	12,93%
Total	20 782	20 616	7029,17	16 966 034	17 118 728	10,55%	1 898 807	

REVEL : OM + Collecte été 75% + Collectes supplémentaires = cout 949 998 + 89 230 = 1 039 228/bases soit taux 10,50%

SOREZE : OM + collecte été 25% + Collectes supplémentaires = cout 232 726 + 14 404 = 247 130/bases soit taux 12,93%

BLAN : OM + collectes supplémentaires = 89 467 + 65 = 89 532/ BASES = taux 19,93%

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 57 VOIX

- FIXE les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2014 conformément au tableau présenté ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette affaire
- DIT que les sommes correspondantes seront inscrites au budget 2014.

OBJET : ORDURES MENAGERES – CONVENTION SIPOM - Saison estivale 2014

Rapporteur : André REY

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant l'affluence touristique et l'hygiène publique ;

Monsieur le Président présente le projet de convention de ramassage des ordures ménagères concernant les abords du lac de Saint Ferréol pour la saison estivale 2014.

Le Syndicat pour les Ordures Ménagères (SIPOM) assurera pour la période :

- **Du 7 juillet au 6 septembre 2014** inclus, le ramassage des ordures ménagères pour toutes les zones urbanisées dans le périmètre immédiat du lac de Saint Ferréol sur les communes de REVEL, SOREZE, VAUDREUILLE, LES BRUNELS. La Communauté de Communes versera sa contribution au SIPOM soit la somme de **10 800 €**, représentant les frais de collectes supplémentaires, étant entendu que s'il résultait du tonnage collecté un coût de prestation supérieur à 10 800 €, celle-ci serait en tout état de cause forfaitairement plafonnée à cette somme.
- **En dehors de cette période estivale**, la Communauté de Communes peut recourir aux services du SIPOM de REVEL pour assurer des collectes ponctuelles. Ces prestations supplémentaires feront l'objet d'une facturation annexe en fonction du temps qui y sera consacré. Pour mémoire le tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2014 pour une équipe de collecte (un chauffeur, 2 rippeurs et un véhicule de collecte) est de 90 € /heure. Ce tarif est susceptible de modification par délibération du Conseil Syndical du SIPOM.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 57 VOIX

- Décide de mettre en place des collectes supplémentaires des déchets ménagers sur le secteur du lac de Saint Ferréol ;
- Approuve les termes de la convention telle que présentée ;
- Autorise le Président à signer tout document afférent à cette affaire ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2014.

OBJET : ESPACE PIERRE PAUL RIQUET: Autorisation de Programme et Crédits de Paiement

Rapporteur : André REY

- Vu la délibération du 22 mars 2013 portant Autorisation de Programme et Crédits de Paiement pour l'opération ESPACE PIERRE PAUL RIQUET : Réalisation d'un Accueil de Loisirs Intercommunal

Il convient de modifier cet AP/CP en tenant compte de l'avancée de ce dossier.

Autorisation de Programme = 2 039 000 € TTC

Crédit de Paiement 2013 = 50 000 € TTC

Crédit de Paiement 2014 = 1 989 000 TTC

TTC	DEPENSES 2013	RECETTES 2013	
Travaux	50 000		
			50 000 emprunt
	50 000	50 000	
Prévu TTC	DEPENSES 2014	RECETTES 2014	
Travaux	1 659 000	200 000	Subv CAF 31 et 81
tva 20%	330 000	200 000	emprunt CAF
		485 000	DETR 2013
		365 000	DETR 2014
		250 000	emprunt
		181 000	AUTOFINANCEMENT
		308 000	FCTVA
	1 989 000	1 989 000	
TTC	2 039 000	2 039 000	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 57 VOIX

- Approuve cette autorisation de programme et les crédits de paiement afférents à ce dossier.
- Autorise le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

OBJET : COTISATIONS - PARTICIPATIONS DIVERSES ET SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : André REY

Dans le cadre de nos participations aux organismes, il convient de valider les cotisations 2014

- Cotisation Association des Maires de France – AMF pour un montant de 1 100 €
- Cotisation Association des Communautés de France ADCF pour un montant de 0,105 €/ habitant soit 2 213.61 €
- Syndicat mixte Pays Lauragais pour un montant de (1,80 €/hab) 38 175 € + participations impressions et éditions diverses soit un montant total de 42 000 euros
- Syndicat Mixte du Musée et Jardins du Canal du Midi pour un montant de 86 000 €
- Syndicat Mixte Bassin de L'Agout pour un montant de 1 681,83 €
- Groupe Action Locale GAL « Terroirs Lauragais » pour un montant de 5 000 €
- Syndicat D'Électrification du Tarn (SDET) : numérisation du cadastre des communes de CAHUZAC ET BELLESERRE pour un montant de 104,00 €.

Les associations Initiative Emploi et Comité de Bassin d'Emploi exercent, au sein de la Maison Commune Emploi Formation – 12 avenue de Castelnaudary – Revel – des missions de développement économique.

A ce titre, et compte tenu de l'intérêt de ces activités associatives dans le cadre des compétences communautaires, Monsieur le Président propose d'attribuer, pour l'année 2014, les participations suivantes :

Développement économique :

- Initiative-Emploi : 31 000 €
- Comité de Bassin d'Emploi Lauragais-Revel-Sorèzois : 42 000 €

Monsieur Étienne THIBAUT ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 56 VOIX

- Approuve le montant des participations et subventions proposées ci-dessus pour l'exercice 2014
- Autorise le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

André REY indique que les subventions pour l'EPIC et les crèches ont été votées lors du précédent conseil en décembre 2013.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2013

Rapporteur : André REY

Considérant que le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier pour l'année 2013.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Monsieur le Trésorier, en qualité de comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président, en qualité d'ordonnateur,

Considérant que toutes les recettes et dépenses ont été portées, le Président présente le compte de gestion 2013, résumé ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées	4 093 946,26	
Recettes réalisées	4 186 268,97	<u>Résultat : + 92 322,71</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées	302 467,52	
Recettes réalisées	120 474,73	<u>Résultat : - 181 992,79</u>

RESULTATS DE CLOTURE

	Résultat clôture N-1	RESULTAT EXERCICE N	RESULTAT CUMULÉ CLOTURE N
INVESTISSEMENT	313 987,88	- 181 992,79	131 995,09
FONCTIONNEMENT	281 949,89	92 322,71	374 272,60
TOTAL	595 937,77	- 89 670,08	506 267,69

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 57 VOIX

- Constate que le compte de gestion 2013 du budget principal dressé par le Trésorier n'appelle aucune observation.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Rapporteur : André REY

- Vu les délibérations du Conseil Communautaire approuvant le budget 2013 et les décisions modificatives s'y rapportant ;
- Considérant le compte de gestion 2013 adopté préalablement qui fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Monsieur André REY, Second Vice-président, présente le compte administratif 2013 au Conseil Communautaire. Il s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées	4 093 946,26	
Recettes réalisées	4 186 268,97	<u>Résultat : + 92 322,71</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées	302 467,52	
Recettes réalisées	120 474,73	<u>Résultat : - 181 992,79</u>

RESULTATS DE CLOTURE

	Résultat clôture N-1	RESULTAT EXERCICE N	RESULTAT CUMULÉ CLOTURE N
INVESTISSEMENT	313 987,88	- 181 992,79	131 995,09
FONCTIONNEMENT	281 949,89	92 322,71	374 272,60
TOTAL	595 937,77	- 89 670,08	506 267,69

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE - hors la présence de Monsieur le Président – APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 56 VOIX

- Approuve le compte administratif 2013 du budget principal tel que présenté.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT

Rapporteur : André REY

Considérant le résultat cumulé 2013 de la section de fonctionnement, il est proposé d'affecter ce résultat au budget primitif 2014, comme suit :

- * Affectation à la Section de Fonctionnement 374 272,60 €
- * Affectation à la Section d'Investissement 0 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 57 VOIX

- Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement 2013 – budget principal - tel que présenté.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2014

Rapporteur : André REY

- Vu le débat d'orientation budgétaire du 12 décembre 2013,
- Vu la commission des finances du 29 janvier 2014,

Monsieur le Président présente les propositions budgétaires 2014 en section de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président propose de voter le budget principal 2014 de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 466 772,60	4 466 772,60
INVESTISSEMENT	2 613 419,58	2 613 419,58
TOTAL	7 080 192,18	7 080 192,18

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 57 VOIX

- DECIDE d'adopter le budget 2014 de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois tel que présenté.

OBJET : EXTENSION DES LOCAUX ADMINISTRATIFS – BILAN PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Rapporteur : André REY

Il est présenté à l'assemblée le bilan prévisionnel de cette opération :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

1/ Le marché total (6lots) tranches fermes et conditionnelles, s'établit désormais à :

Lot 1 Gros œuvre :	113 382,90 € HT	(dont avenant 1 : 5 557,12 € HT et avenant 2 : 840,00 € HT)
Lot 2 Menuiserie Métallerie :	37 969,14 € HT	(dont avenant 1 : 2 080,76 € HT)
Lot 3 Plâtrerie isolation :	22 960,00 € HT	

Lot 4 Peinture :	18 611,75 € HT
Lot 5 Electricité :	45 347,85 € HT
Lot 6 Ascenseur :	25 750,00 € HT
Montant Travaux =	264 021,64 € HT

2/ Maîtrise d'œuvre, SPS, Contrôle technique, sondages sols... : 36 192,00 HT

Total Dépenses prévisionnelles de l'opération = 300 213,64 € HT

FINANCEMENTS ATTENDUS SUR CETTE OPÉRATION :

DETR 2012 notifiée pour un montant de 167 789 €

La réception des travaux est prévue au 1^{er} avril 2014

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 57 VOIX

- Approuve le bilan prévisionnel de l'opération tel que présenté
- Autorise le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – COMPTE DE GESTION 2013

Rapporteur : André REY

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier pour l'année 2013.

Considérant la concordance du compte de gestion 2013 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier, en qualité de comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président, en qualité d'ordonnateur,

Considérant que toutes les recettes et dépenses ont été portées, le Président présente le compte de gestion 2013, résumé ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées	6 103,00	
Recettes réalisées	36 090,00	Résultat : + 29 987,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées	0	
Recettes réalisées	2 669,64	Résultat : + 2 669,64

	Résultat clôture N-1	Part affectée à L'investissement	RESULTAT EXERCICE N	RESULTAT CLOTURE CUMULE
INVESTISSEMENT	0		2 669,64	2 669,64
FONCTIONNEMENT	14 296,74		29 987,00	44 283,74
TOTAUX	14 296,74		32 656,64	46 953,38

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 57 VOIX

- Constate que le compte de gestion 2013 du budget annexe Assainissement dressé par le Trésorier n'appelle aucune observation.

OBJET : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Rapporteur : André REY

- Vu la délibération du Conseil Communautaire approuvant le budget 2013 et les décisions modificatives s'y rapportant ;
- Considérant que le compte de gestion 2013 adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Monsieur André REY, Second Vice-président, présente le compte administratif 2013 au Conseil Communautaire. Il s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées 6 103,00
 Recettes réalisées 36 090,00 Résultat : + 29 987,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées 0
 Recettes réalisées 2 669,64 Résultat : + 2 669,64

	Résultat clôture N-1	Part affectée à L'investissement	RESULTAT EXERCICE N	RESULTAT CLOTURE CUMULE
INVESTISSEMENT	0		2 669,64	2 669,64
FONCTIONNEMENT	14 296,74		29 987,00	44 283,74
TOTAUX	14 296,74		32 656,64	46 953,38

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE - hors la présence de Monsieur le Président -
 APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 56 VOIX**

- Approuve le compte administratif 2013 du budget annexe Assainissement tel que présenté.

OBJET: BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – AFFECTATION RÉSULTATS 2013

Rapporteur : André REY

Considérant le résultat cumulé de la section de fonctionnement 2013, il est proposé au Conseil Communautaire D'affecter ce résultat à la SECTION DE FONCTIONNEMENT du budget primitif 2014 ainsi :

- * Section de Fonctionnement 44 283,74 €
- * Section d'Investissement 0 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 57 VOIX

- Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement 2013 – budget annexe Assainissement - tel que présenté.

OBJET: BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2014

Rapporteur : André REY

Monsieur le Président présente les propositions budgétaires 2014 en section de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président propose de voter le budget annexe ASSAINISSEMENT 2014 de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	59 283,74	59 283,74
INVESTISSEMENT	2 669,64	2 669,64
TOTAUX	61 953,38	61 953,38

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 57 VOIX

- DECIDE d'adopter le budget annexe Assainissement 2014 de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois tel que présenté.

BUDGET ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE : COMPTE DE GESTION 2013

Rapporteur : André REY

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier pour l'année 2013.

Considérant la concordance du compte de gestion 2013 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier, en qualité de comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président, en qualité d'ordonnateur,

Considérant que toutes les recettes et dépenses ont été portées, le Président présente le compte de gestion 2013, résumé ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées 0
Recettes réalisées 0 Résultat : 0

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées 0
Recettes réalisées 0 Résultat : 0

	Résultat clôture N-1	Part affectée à L'investissement	RESULTAT EXERCICE N	RESULTAT CLOTURE N CUMULE
INVESTISSEMENT	10 568,41		0	10 568,41
FONCTIONNEMENT	65 422,78		0	65 422,78
TOTAL	75 991,19		0	75 991,19

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 57 VOIX

- Constate que le compte de gestion 2013 du budget annexe Zone Industrielle dressé par le Trésorier n'appelle aucune observation.

OBJET : BUDGET ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE (ZI) – COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Rapporteur : André REY

- Vu la délibération du Conseil Communautaire approuvant le budget 2013 et les décisions modificatives s'y rapportant ;
- Considérant le compte de gestion 2013 adopté préalablement qui fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Monsieur André REY, Second Vice-président, présente le compte administratif 2013 au Conseil Communautaire. Il s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées 0
Recettes réalisées 0 Résultat : 0

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées 0
Recettes réalisées 0 Résultat : 0

	Résultat clôture	Part affectée	RESULTAT	RESULTAT
--	------------------	---------------	----------	----------

	N-1	à L'investissement	EXERCICE N	CLOTURE N CUMULE
INVESTISSEMENT	10 568,41		0	10 568,41
FONCTIONNEMENT	65 422,78		0	65 422,78
TOTAL	75 991,19		0	75 991,19

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE - hors la présence de Monsieur le Président -
APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 56 VOIX**

- Approuve le compte administratif 2013 du budget annexe Zone Industrielle tel que présenté.

OBJET : BUDGET ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE (ZI) – AFFECTATION RÉSULTATS 2013

Rapporteur : André REY

Considérant le résultat cumulé de la section de fonctionnement 2013, il est proposé d'affecter ce résultat au budget primitif 2014 comme suit :

- Section de Fonctionnement 65 422,78 €
- Section d'Investissement 10 568,41 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 57 VOIX

- Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement 2013 – budget annexe Zone Industrielle - tel que présenté.

OBJET : ZONE INDUSTRIELLE INTERCOMMUNALE – Vente d'un terrain à la SCI VS BIRDSTEP

Rapporteur : André REY

Vu les articles L1311-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de France Domaines en date du 20 février 2014

Considérant l'intérêt général du projet qui participera au développement économique

Le Président informe l'assemblée que la Société Civile Immobilière VS BIRDSTEP a pour objet d'acquérir le foncier et d'y réaliser une construction pour le bénéfice de la société VS Lingerie, afin d'assurer la domiciliation de cette dernière.

Pour répondre à sa demande, il a été proposé l'acquisition du lot cadastré section **ZX, n° 334**, d'une superficie de 3 993 m² situé au croisement de la rue Louis LUSSAC et de l'allée Nicolas APPERT.

Sur la base de l'avis de France Domaine 24 000 € HT, le Président propose que la cession se réalise moyennant le prix de 24000 € hors TVA sur marge et que la SCI VS BIRDSTEP prenne en charge tous les frais liés au transfert de propriété.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 57 VOIX

- APPROUVE la cession à la SCI BIRDSTEP, ou à toute autre société qu'elle constituerait pour réaliser son opération, du lot cadastré section ZX, n° 334, d'une superficie de 3993 m² au prix de 24000 € HT (hors TVA sur marge);
- DIT que la SCI BIRDSTEP prendra en charge tous les frais liés au transfert de propriété;
- AUTORISE le Président à signer tout acte et tout document en relation avec cette opération ;
- AUTORISE la SCI BIRDSTEP, ou toute autre société qui réaliserait son projet, à déposer toute autorisation d'urbanisme nécessaire;
- DIT que les recettes seront inscrites au budget annexe « Zone Industrielle »

OBJET : BUDGET ANNEXE ZONE INDUSTRIELLE (ZI) – BUDGET PRIMITIF 2014

Rapporteur : André REY

Monsieur le Président propose de voter le budget annexe ZONE INDUSTRIELLE 2014 de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	135 422,78	135 422,78
INVESTISSEMENT	125 568,41	125 568,41
TOTAL	260 991,19	260 991,19

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 57 VOIX

- DECIDE d'adopter le budget annexe Zone Industrielle 2014 de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois tel que présenté

OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE POMME 2 - COMPTE DE GESTION 2013

Rapporteur : André REY

Considérant que le Conseil Communautaire doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier pour l'année 2013.

Considérant la concordance du compte de gestion 2013 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Trésorier, en qualité de comptable public, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président, en qualité d'ordonnateur,

Considérant que toutes les recettes et dépenses ont été portées, le Président présente le compte de gestion 2013, résumé ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées 20 529,21
 Recettes réalisées 20 529,21 Résultat : 0

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées 51 763,88
 Recettes réalisées 1 318,00 Résultat : - 50 445,88

RESULTATS DE CLOTURE

	Résultat clôture N-1	Part affectée à L'investissement	RESULTAT EXERCICE N	RESULTAT CLOTURE N CUMULÉ
INVESTISSEMENT	168 434,40		- 50 445,88	117 988,52
FONCTIONNEMENT	0		0	0
TOTAL	168 434,40		- 50 445,88	117 988,52

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 57 VOIX

- Constate que le compte de gestion 2013 du budget annexe ZAE La Pomme II dressé par le Trésorier n'appelle aucune observation.

OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE LA POMME 2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Rapporteur : André REY

- Vu la délibération du Conseil Communautaire approuvant le budget 2013 et les décisions modificatives s'y rapportant ;
- Considérant que le compte de gestion 2013 adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

André REY, Second Vice-président, présente le compte administratif 2013 au Conseil Communautaire ; il s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées 20 529,21
Recettes réalisées 20 529,21 Résultat : 0

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées 51 763,88
Recettes réalisées 1 318,00 Résultat : - 50 445,88

RESULTATS DE CLOTURE

	Résultat clôture N-1	Part affectée à L'investissement	RESULTAT EXERCICE N	RESULTAT CLOTURE N CUMULÉ
INVESTISSEMENT	168 434,40		- 50 445,88	117 988,52
FONCTIONNEMENT	0		0	0
TOTAL	168 434,40		- 50 445,88	117 988,52

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE - hors la présence de Monsieur le Président - APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 56 VOIX

- Approuve le compte administratif 2013 du budget annexe ZAE La Pomme II tel que présenté.

OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE LA POMME 2 - AFFECTATION DU RESULTAT

Rapporteur : André REY

Considérant le résultat 2013, il est proposé d'affecter ce résultat au budget primitif 2014 comme suit :

- Section de Fonctionnement 0 €
- Section d'Investissement 117 988,52 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 57 VOIX

- Décide d'affecter le résultat 2013 – budget annexe ZAE La Pomme II - tel que présenté.

OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE POMME II – BUDGET PRIMITIF 2014

Rapporteur : André REY

Monsieur le Président propose de voter le budget annexe ZAE POMME II 2014 de la Communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	171 318,00	171 318,00

Recettes réalisées 49 359,00

Résultat : + 18 961,10

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées 0

Recettes réalisées 0

Résultat : 0

	Résultat clôture N-1	Part affectée à L'investissement	RESULTAT EXERCICE N	RESULTAT CLOTURE N CUMULÉ
INVESTISSEMENT	0	0	0	0
FONCTIONNEMENT	131 764,05	0	18 961,10	150 725,15
TOTAL	131 764,05	0	18 961,10	150 725,15

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE - hors la présence de Monsieur le Président -
APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 56 VOIX**

- Approuve le compte administratif 2013 du budget annexe Aérodrome tel que présenté.

OBJET : BUDGET AERODROME MONTAGNE NOIRE – AFFECTATION RÉSULTATS 2013

Rapporteur : André REY

Considérant le résultat cumulé 2013 de la section de fonctionnement, il est proposé d'affecter ce résultat au budget primitif 2014 comme suit :

Section de Fonctionnement : 150 725,15 €

Section d'Investissement : 0 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 57 VOIX

- Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement 2013 – budget annexe Aérodrome - tel que présenté.

OBJET : BUDGET AERODROME MONTAGNE NOIRE – BUDGET PRIMITIF 2014

Rapporteur : André REY

Monsieur le Président propose de voter le budget annexe AERODROME MONTAGNE NOIRE 2014 de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	187 725,15	187 725,15
INVESTISSEMENT	120 725,15	120 725,15
TOTAL	308 450,30	308 450,30

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 57 VOIX

- DECIDE d'adopter le budget annexe Aérodrome 2014 de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois tel que présenté

OBJET : PROJET RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES ITINÉRANT

Rapporteur : Albert MAMY

Vu la compétence petite enfance exercée par la Communauté de Communes,

Vu le service Relais Assistantes Maternelles géré par la Communauté de Communes installé dans les locaux du CCAS – Centre Social de la Ville de Revel.

Il est proposé de développer un service de Relais Assistantes Maternelles Itinérant se déplaçant, une matinée par semaine, sur le territoire intercommunal.

Nous avons sollicité les services de la CAF afin de nous aider dans l'acquisition du matériel pédagogique nécessaire à cette activité.

Plusieurs communes ont proposé la mise à disposition de leurs salles afin de permettre cette activité RAM ,il est proposé de conventionner avec ces communes afin de préciser les obligations respectives .

Après lecture du projet de convention

Vu le projet de convention entre la Communauté de Communes et les communes d'accueil concernant ce Relais d'Assistance Maternelle (RAM) itinérant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 57 VOIX

- Valide les termes de la convention de mise à disposition de salles et d'équipements.
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention avec les communes qui souhaitent participer à ce RAM itinérant en mettant leurs installations à disposition
- Autorise Monsieur le Président à solliciter une aide financière auprès des CAF31 et CAF81 pour l'acquisition de petit matériel et à signer tout document afférent à ce dossier

OBJET : APPROBATION DES BUDGETS 2014 DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Rapporteur : Albert MAMY

- Vu le vote du budget 2014 par l'Office de Tourisme Intercommunal en séance du 17 décembre 2013

Rappelant que la subvention de fonctionnement de la Communauté de Communes votée le 12 décembre 2013 pour l'exercice 2014 s'élève à 246 500 €,

Monsieur le Président en présente les grandes lignes :

1/ BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
332 900,00	332 900 ,00

2/ BUDGET ANNEXE « Ventes et Services »

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
98 000,00	98 000,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ DES 57 VOIX

- Approuve les budgets 2014 de l'Office de Tourisme Intercommunal
-

Alain CHATILLON prend la parole pour conclure cette séance : nous terminons notre mandat, certains se représentent, d'autres non, je vous assure toutes et tous de mon amitié, de mon affection et je vous remercie pour la qualité de votre travail au sein de notre intercommunalité : tous les dossiers ont été voté à la quasi-unanimité ce qui traduit cet esprit d'équipe qui nous a toujours animé. Cette intercommunalité est gérée avec rigueur, quand on compare le peu de personnel pour assumer toutes les compétences, peu d'intercommunalité peuvent en dire autant. Je tiens à remercier notre directrice générale, Sophie Boudonis, ainsi que Madame Augé ici présentes afin qu'elles remercient, en notre nom à tous, le personnel de la communauté de communes pour la qualité du travail accompli.

Je vous souhaite à toutes et tous réussites et succès pour les prochaines échéances. Certaines communes n'ont toujours pas de candidat ce qui traduit la difficulté pour gérer et administrer les petites communes avec la raréfaction des moyens. Ce serait terrible si la France supprimait ces petites communes. Pour notre intercommunalité nous avons des faiblesses mais également de nombreux atouts : bio vallée, les zones industrielles à déployer, le e-tourisme...

A toutes et à tous : merci pour le travail réalisé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'assemblée et clôt la séance à 19 H 45.

**Le Secrétaire de séance,
Jean-Claude SALVIGNOL**



**Le Président,
Alain CHATILLON**

